

## LA CONSTITUTION

LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES AUTOCHTONES—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion semblable à celle qu'a proposée le député d'Oshawa (M. Broadbent) afin de bien établir qu'il n'y a pas de malentendu à la Chambre. Étant donné que la Chambre a accepté unanimement hier d'enjoindre au gouvernement de la Saskatchewan de consentir à faire garantir dans la Constitution l'égalité totale des deux sexes, je propose, appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre exhorte à l'unanimité le très honorable chef de l'opposition officielle à communiquer avec les premiers ministres Lougheed et Bennett et à les presser d'accepter l'inclusion dans la Constitution des droits, ancestraux ou issus de traités, des Autochtones.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, comme d'habitude, le député d'Oshawa (M. Broadbent) est un peu en retard dans les nouvelles. S'il avait regardé sur le bureau en entrant dans le couloir de l'opposition aujourd'hui, il aurait vu une pile de communiqués émis par le cabinet du chef de l'opposition (M. Clark) à ce sujet. Nous avons envoyé un télex hier, non seulement aux premiers ministres mentionnés dans la motion, mais à tous les premiers ministres provinciaux. Le texte de ce télex reflète l'esprit de la motion qui a été présentée et que la Chambre a acceptée à l'unanimité. Si j'en ai le temps, je voudrais consigner ce télex au compte rendu.

Voici donc le télex que le chef de l'opposition a fait parvenir à tous les premiers ministres provinciaux:

Le parti progressiste-conservateur présentera au Parlement certains amendements aux dernières propositions constitutionnelles du gouvernement. Ces amendements augmenteraient grandement l'appui qui se manifeste au Canada pour une entente constitutionnelle complète, dans l'esprit de l'accord du 5 novembre.

Afin de répondre à l'objection exprimée par le gouvernement du Québec, nous proposons de rétablir les dispositions relatives à la pleine compensation financière qui figuraient dans l'accord d'avril. Ces avantages s'appliqueraient évidemment à toutes les provinces.

En outre, nous estimons qu'il est contraire à l'intérêt national d'exclure de la résolution les garanties justes et raisonnables à l'égard des peuples autochtones qui figuraient à l'article 34 de la précédente résolution, et qu'avaient massivement appuyées tous les partis au Parlement.

**Des voix:** Bravo!

● (1115)

**M. Nielsen:** Madame le Président, je regrette de n'avoir pas le temps de lire le télex en entier, mais il porte sur toutes ces questions, y compris l'égalité de la femme.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Il est maintenant 11 h 15. Je dois interrompre le débat sur la motion. Par ailleurs, si la Chambre le désire, je peux mettre la motion aux voix.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## Questions orales

**Mme le Président:** La discussion est terminée. Il est temps de passer aux questions orales.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

## L'INDUSTRIE

LES MISES À PIED DÉCIDÉES PAR LA SOCIÉTÉ  
MASSEY-FERGUSON

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce; il sait sans aucun doute que c'est la dernière journée de travail d'environ 1,900 employés de la société Massey-Ferguson, qui ont reçu leur préavis de mise à pied temporaire à partir de lundi pour une période qui ne se terminera pas avant la fin de février.

Le ministre pourrait-il expliquer la raison de ce licenciement massif à la Chambre, compte tenu du fait que le gouvernement a garanti différentes obligations de la société Massey Ferguson représentant une somme d'environ 125 millions de dollars et que 3,000 des 6,400 travailleurs canadiens de la société, soit à peu près la moitié, seront mis à pied? Aux États-Unis, par contre, 18 p. 100 seulement des travailleurs de cette société seront mis à pied et aucun des 20,000 travailleurs des autres usines de Massey-Ferguson établies ailleurs dans le monde ne sera mis à pied?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Madame le Président, les usines du Canada fabriquent des moissonneuses-batteuses. Il y a très peu de débouchés pour ces machines sur le marché américain où la plupart sont vendues habituellement. La majeure partie de ces produits est exportée aux États-Unis et la situation économique ne permet malheureusement pas de vendre autant de moissonneuses-batteuses dans ce pays que nous le voudrions.

Les principaux concurrents de la société Massey-Ferguson, notamment les sociétés John Deere et International Harvester, se trouvent dans une situation analogue. Elles licencient beaucoup de travailleurs de leurs usines de montage de moissonneuses-batteuses établies aux États-Unis. Ces licenciements nous tracassent, mais ils reflètent le climat qui règne sur le marché qui absorbe la majeure partie des produits fabriqués par les usines canadiennes de la société Massey-Ferguson.

LES MISES À PIEDS DÉCIDÉES PAR LA SOCIÉTÉ RCA VICTOR, À  
MIDLAND (ONT.)

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, ma question s'adresse encore une fois au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il ne doit certainement pas ignorer ce qu'a déclaré ce matin un cadre de Massey-Ferguson au cours d'une interview, c'est-à-dire que le problème n° 1 de l'entreprise est la hausse des taux d'intérêt et non, comme le ministre l'a déclaré, la situation des marchés mondiaux.